



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique fiscale commune

Question écrite n° 2227

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget sur l'harmonisation necessaire des accises sur les produits petroliers dans le cadre du futur marche unique europeen de 1992. Une harmonisation rapide de certaines taxes petrolieres (fioul, gazole, gaz industriel) permettrait d'ameliorer la competitivite de nos entreprises. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur le sujet precite, et les dispositions que compte prendre son ministere a cet effet.

Texte de la réponse

Reponse. - Afin de preparer l'echeance du marche unique europeen, le Gouvernement s'est deja engage dans la voie de l'harmonisation de la TVA et des accises sur les produits petroliers. Ainsi, les entreprises deduisent actuellement la totalite de la TVA qui porte sur les fiouls lourds utilises comme combustibles et les gaz naturels. La deduction est egalement totale pour le gazole utilise par les transporteurs internationaux, elle sera portee a 70 p 100 en 1989 pour les autres transporteurs et ensuite majoree de 10 p 100 par an pour devenir integrale en 1992. En outre, un effort important a ete accompli pour reduire les taux des taxes pesant sur les combustibles a usage industriel. En effet, le taux de la taxe interieure du fioul lourd a ete ramene a 117 francs par tonne, ce qui correspond au taux propose par la commission europeenne dans son projet de directive du 7 aout 1987. Parallelement, la taxe interieure sur le gaz naturel a ete reduite de pres de moitie. Quant au gazole, les prochaines propositions devront tenir compte du fait que ce produit est consomme a la fois par les entreprises et les particuliers. Dans l'attente de nouvelles orientations presentees par la commission, plusieurs Etats membres reconsiderent leur fiscalite petroliere a la hausse. La RFA, par exemple, a cree une taxe sur le gaz naturel et augmente celle qui s'applique au fioul lourd. Dans ce contexte, la competitivite des entreprises francaises ne se trouve pas menacee pour le moment.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2227

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 1988, page 2498